



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 95 - 28.09.2017

En exercice.....26
Présents.....18
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
4. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Décision modificative n°2

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 28 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN, Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à Mme Catherine JACOB), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), Mme Gisèle VERGNON (donne pouvoir à Mme Isabelle RONTE), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine DOEUFF.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170928-D201795-BF
Reçu le 28/09/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 95 - 28.09.2017

En exercice.....26
Présents.....18
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
4. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Décision modificative n°2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2017,

Considérant qu'il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2017 du budget principal, notamment en raison :

- du remboursement de l'avance forfaitaire versée dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation du Centre Multi Accueil de Sainte Marie de Ré, opération budgétaire n° 1030
- du versement d'une subvention au bénéfice de l'Association La Croix Rouge Française pour la mise en œuvre de son plan d'actions en faveur des victimes et des territoires sinistrés suite au passage du cyclone IRMA sur les Antilles françaises début septembre 2017 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°2 au budget principal suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	MONTANT
6574 – Subventions aux associations	5000.00
022 – Dépenses imprévues	-5000.00
INVESTISSEMENT DEPENSES	MONTANT
2314 – Constructions sur sol d'autrui	3295.15
INVESTISSEMENT RECETTES	MONTANT
238 – Avances versées	3295.15

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la décision modificative n° 2 au budget principal détaillée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : **29 septembre 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

BP PREFECTURE

017-241700459-20170928-D201795-BF
Reçu le 28/09/2017